

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 8 décembre 2014

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 27 novembre 2014 s'est réuni le 8 décembre 2014 à 18h30 salle du Conseil Municipal de la Mairie de Nérès les Bains, présidé par Claude Riboulet.

BIZENEUILLE	Sylvie DUONG Séverine NATTE
LA CELLE	Elise BOULON Claude ROBLOT
CHAMBLET	Alain CHANIER Michèle DUFFAULT Arnaud LAMY
COLOMBIER	Jocelyne BIZEBARRE Christian FELBACQ
COMMENTRY	Claude RIBOULET Marie-Christine BAURES Fernand SPACCAFERRI Florence FERRANDON-DERET Sylvain BOURDIER
DENEUILLE LES MINES	Francisco SOARES Didier QUICHON
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Monique COURTOIS Bruno BOVE, excusé
HYDS	Christiane MARTIN Guy AMARY
MALICORNE	Serge BADUEL Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Alain CHAPY Anne CHAUSSE Fabrice LEHMANN Patrice DAFFY
SAINT ANGEL	Olivier LABOUESSE Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD, excusé Gérard JARDOUX, excusé

Anne Chaussé est nommée secrétaire de séance.

Adoption des PV du 7 juillet 2014 et du 6 octobre 2014.

Monsieur le Président fait observer une minute de silence à la mémoire de Gérard Paquet et de Gilles Martin.

1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale.

2) SCHEMA DE MUTUALISATION – VALIDATION DE LA CHARTE DE MUTUALISATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider la Charte de mutualisation, d'autoriser le Président à signer cette Charte et d'autoriser le Président à solliciter l'avis des conseils municipaux afin d'autoriser chaque maire à signer la Charte.

A la demande d'Alain Chapy, il est précisé que les Conseils Municipaux doivent autoriser le Maire à signer la charte.

Jean-Pierre Bougerolle précise que le calcul de la DGF prend en compte le CIF, il est prévu qu'elle prenne en compte l'effort de mutualisation.

3) ADMINISTRATION GENERALE – PROGRAMME EUROPEEN LEADER – ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT STRUCTURE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'engagement de la Communauté de Communes dans la définition et la mise en œuvre, à l'échelle du Pays, d'un plan de développement structuré autour de la priorité « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources, nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher », et de mandater Monsieur le Président de la Communauté de Communes afin qu'il notifie la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Jean-Pierre Bougerolle annonce que l'enveloppe Leader sollicitée au niveau du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est de 6 millions d'euros.

Le programme Leader se décline selon 3 axes de développement (pour plus de détails cf document disponible à la Communauté de Communes).

La méthode consiste à collecter les projets puis à élaborer une stratégie. Cette stratégie sera à valider par le Conseil Régional.

4) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – VERSEMENT ANTICIPE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à verser les aides à l'amélioration de l'habitat de façon anticipée dans la limite de 66 100 € et d'autoriser Monsieur le Président à verser au COS du personnel de la Communauté de Communes de Commentry / Nérès les Bains de façon anticipée une subvention d'un montant égal à 5 600 euros. Ces montants seront repris au budget primitif 2015.

5) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur l'admission en non-valeur de :

- 14 pièces (période de 2010 à 2013) pour un total de 475,02 euros et d'inscrire la dépense au compte 6541 du budget principal ;
- 11 pièces (période de 2009 à 2013) pour un total de 384,19 euros et d'inscrire la dépense au compte 6541 du budget principal ;
- Les crédits sont prévus au budget principal 2014 à l'article 6541.

6) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – ADMISSION EN NON VALEUR – HOTEL D'ENTREPRISES :

Le Conseil Communautaire décide de donner un avis favorable sur l'admission en non-valeur de :

- 1 pièce pour un total de 4 438,08 euros et d'inscrire la dépense au compte 6541 du budget annexe « autres opérations assujetties à la TVA.

A la demande de Sylvain Bourdier, il est précisé qu'il n'y a pas d'entreprise en difficulté actuellement à l'Hôtel d'entreprises.

7) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE « AUTRES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA TVA » :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « autres opérations assujetties à la TVA ».

8) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°3 du budget principal.

9) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – CHARTE DE FORMATION PROFESSIONNELLE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la charte de formation qui formalise avec le CNFPT les obligations de chacune des parties dans la confection et la mise en œuvre des programmes en union territorialisée.

10) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – AVENANT AUX RENOUVELLEMENTS DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de modifier par avenant les conventions de mise à disposition. Cet avenant prévoit de déduire les heures en cas d'absence:

11) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – RENOUVELLEMENT CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les conventions de mise à disposition du personnel et d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition du personnel.

12) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – MEDIATHEQUE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition du personnel et d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition du personnel, et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

13) ADMINISTRATION GENERALE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – SICTOM DE LA REGION MONTLUCONNAISE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION REDEVANCE SPECIALE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de redevance spéciale qui prévoit de porter le tarif de 23 euros à 23,30 euros le m3 à partir du 1er janvier 2015.

Alain Chanier informe les élus que le Sictom étudie la mise en place de bacs individuels sur l'ensemble du territoire du Sictom. Jusqu'à maintenant, seule la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise en bénéficiait.

14) ADMINISTRATION GENERALE – ACQUISITION DE TERRAINS SUR LA COMMUNE DE SAINT PRIEST LA PRUGNE (42830) :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité l'acquisition d'une quote part indivise de ces parcelles, à déterminer en fonction du nombre d'indivisaires, moyennant une quote part du prix total de 2 000 € et 2 500 €, d'établir un acte notarié en l'Etude de la Société Civile Professionnelle François ROBELIN et Michaël MIDROUILLET, Notaires associés à Vichy (03200), 24 bis Rue Lucas. La provision pour frais d'établissement de l'acte notarié s'élèvera pour la totalité à 1 300 €, à répartir entre le nombre d'acquéreurs indivisaires, et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.

Sylvain Bourdier fait remarquer qu'il faut absolument que le site soit dépollué.

15) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – GARANTIE D'EMPRUNT 2 LOGTS RUE JJ ROUSSEAU A COMMENTRY – OPAC DE COMMENTRY :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder la garantie de la Communauté de Communes à hauteur de 80 % pour le remboursement du prêt n°16654 d'un montant total de 220 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné au financement de l'acquisition en VEFA de 2 logements situés Rue Jean-Jacques Rousseau 03600 COMMENTRY.

16) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – OPERATION DE PROMOTION DE RENOVATION DE FACADES – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE COMMENTRY :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention qui a pour objet de définir les missions de la Communauté de Communes dans le cadre de l'opération de promotion de rénovation de façades avec la commune de Commentry.

17) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ACCESSIBILITE DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES – COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE - RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le rapport annuel d'accessibilité afin qu'il puisse être transmis aux institutions et personnes citées.

18) ACTION SOCIALE – GESTION D’UNE AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR L’ATTRIBUTION D’UNE AIDE FORFAITAIRE A LA GESTION DE L’AIRE D’ACCUEIL :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant à la convention de gestion avec l’Etat qui définit, entre autre, l’aide forfaitaire de l’Etat à la gestion des aires d’accueil des gens du voyage.

Il est précisé que cette aide est d’environ 47 000 euros par an.

19) ACTION SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – DETERMINATION DU PRIX DU REPAS BENEFICIAIRE :

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (opposition :1) de fixer le prix du repas à 7,50 € TTC à compter du 1er novembre 2014.

Sylvain Bourdier demande pourquoi les 10 centimes d’augmentation du coût de la prestation sont répercutés directement aux bénéficiaires. Il fait remarquer que par conséquent le pourcentage de participation de la Communauté de Communes a baissé.

Claude Riboulet répond que malgré tout, il reste une participation de la Communauté de Communes. Elle n’absorbe pas une partie du surplus.

Il fait remarquer également que le nouveau prestataire donne entière satisfaction. Avec le précédent prestataire, des bénéficiaires avaient quitté le service.

20) ENFANCE-JEUNESSE – RENOUELEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CAF DE L’ALLIER ET MSA AUVERGNE :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser le Président à signer le nouveau contrat « enfance et jeunesse » et ses possibles avenants avec la Caisse d’Allocations Familiales de l’Allier et la MSA Auvergne.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :

- Commission finances : le 10 décembre 2014 à 16h à l’Hôtel d’entreprises – Orientations budgétaires,
- Prochain Conseil Communautaire : le 9 février 2015 à 18h30 (lieu à définir),
- Le Préfet de l’Allier a pris l’arrêté de transformation du syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en pôle d’équilibre territorial et rural (PETR).

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.